



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 63800

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question de la séparation entre vie privée et vie professionnelle. L'essor de l'utilisation de l'outil numérique dans le cadre professionnel conduit aujourd'hui de nombreux salariés à voir leur espace professionnel empiéter sur leur espace privé. Cet empiètement maintient un niveau de tension élevé, susceptible de renforcer le risque de *burn-out* et, de manière plus générale, à accentuer le mal-être des salariés. Si certaines initiatives commencent à se faire jour sur cette question, avec par exemple la mise en place de « règles de déconnexion » au sein de l'entreprise et la signature, par un certain nombre de grands groupes, de la charte sur l'équilibre des temps de vie établie par le ministère des droits des femmes en décembre 2013, la frontière entre vie privée et vie professionnelle reste encore aujourd'hui floue. Elle mériterait d'être clarifiée afin de garantir une meilleure protection des salariés. Il lui demande donc quelle mesure il envisage pour mieux définir la séparation entre vie privée et vie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63800

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7538

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)